

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Réunion du 12/05/25

Présents : MM. J.P. LEDUC (Président), L. JOUBERT (Vice Président), P. GUILLEBAUX (CD), R. PANARIELLO et Mme N. OLLIVIER, Mme Y. RUPERT

Absents excusés : MM. G. LANDRIOT

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

La commission demande aux clubs de vérifier leurs calendriers et d'anticiper le plus possible les éventuelles demandes de changement d'horaires, de report de match et d'informer le District des manifestations impliquant des reports de matches.

RAPPEL POINT DE RÈGLEMENT DERNIÈRE JOURNÉE DE CHAMPIONNAT

Article 10 du Règlement Sportif du DYF :

Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées pour le Championnat Départemental 1 Senior D.A.M.), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres du Championnat Futsal). À l'heure officielle.

HORS-CHAMPIONNAT

La Commission vous rappelle que les équipes évoluant en hors-championnat ne comptent pas dans le classement final. Les points gagnés contre ces équipes seront donc décomptés à la fin de la saison 2024/2025, lors de la publication des classements. En effet pour le moment pour des raisons informatiques, nous ne sommes pas en mesure de diffuser le classement tenant compte de ces équipes hors championnat.

Voici les équipes en question :

- SENIORS D5-B : CARRIERES GRESILLONS AS 3
- U16 D4-C : MESNIL ST DENIS ASL 22

SITUATION FINANCIERE DES CLUBS (COMPTE DISTRICT)

***Situation du club de ASJA FUTSAL - 560668**

La Commission,
En application de la décision du Comité de Direction du District des Yvelines de Football lors de sa réunion du **10/01/2024** de sanctionner

de la perte d'un point au classement pour chacune des rencontres de compétitions (championnat et coupes) les clubs n'ayant pas régularisé leur situation financière (relevé comptable 23/24-1) vis-à-vis du District au plus tard le **07/03/2025**,
Considérant qu'entre le 07/03/2025 et le 13/05/2025, l'équipe FUTSAL 1 a disputé 2 rencontres :

FUTSAL D1-A DU 12/04/2025
29608799 ASJA 1 / CFC 1

CY FUTSAL DU 28/04/2025
53294624 TRAPPES FUTSAL 1 / ASJA 1

Par ces motifs,

Fait application de l'article 3 § 5 du Règlement Sportif du District, modifié par le Comité de Direction lors de sa réunion du **04.09.2019**, et retire 2 points fermes au classement 2024/2025 de l'équipe 1 de ASJA 1.

La Commission rappelle que votre club s'expose à des retraits de points supplémentaires en l'absence de régularisation de sa situation financière.

SUSPENSIONS DE TERRAINS

U16

D1-A DU 09/02/2025
28215468 SARTROUVILLE ES 21 / CONFLANS F.C. 21

Transmis la Commission de Discipline en instruction infligeant une suspension de terrain de 1 match ferme pour l'équipe 21 de SARTROUVILLE évoluant en D1-A.

La Commission avait désigné le match suivant :

D1-A DU 25/05/2025
28215498 SARTROUVILLE ES 21 / MONTIGNY LE BX AS 21

Mais faute de réception d'un nouveau lieu dans le délai demandé (15 jours avant), la Commission dit match perdu par pénalité (-1 point) à SARTROUVILLE pour en donner le gain à MONTIGNY LE BX AS (3pts, 0 but).

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

1ER RAPPEL

U14

D3-A DU 03/05/2025
28283557 BOUAFLE/FLINS ENT. 22 / CONFLANS FC 22

D4-D DU 03/05/2025
29607059 BOUGIVAL FOOT 22 / BAILLY NOISY SFC 22

FORFAIT GENERAL

FOOT LOISIR + 45 ANS

POULE B MAULOISE US 1

FORFAITS NON AVISES 1ER FORFAIT

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)
Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

U18

D3-A DU 11/05/2025
29717316 MAURECOURT FC 1

U16

D4-B DU 11/05/2025
29722186 VILLEPREUX FC 21

FORFAITS AVISES 2EME FORFAIT

CDM

D2-A DU 11/05/2025
53080149 DAMMARTIN EN SERVE 5

FORFAITS AVISES 1ER FORFAIT

FOOT LOISIR + 45 ANS

POULE B DU 09/05/2025
29917155 MAULOISE US 1

MATCHES REMIS

A JOUER LE MERCREDI 21 MAI à 20H

SENIORS

D5-D
29552473 CELLOIS CS 2 / ETANG ST NOM ES 21

MATCHES A PROGRAMMER

CRITERIUM DU LUNI

POULE-A
29695087 ETANG ST NOM ES 1 / OVILLOISE 1

45 ANS

POULE B

29917109 MAULOISE U.S. 1 / MAURECOURT F.C. 1
29917112 JUZIERS F.C. 1 / ANDRESY F.C. 1
29917124 ENT. MEULAN / ASFG 1 / MAULOISE U.S. 1
29917131 MAULOISE U.S. 1 / ANDRESY F.C. 1
29917133 JUZIERS F.C. 1 / MAULOISE U.S. 1

POULE C

29917210 PERRYAY FOOT. ES 1 / VILLEPREUX F.C. 1
29917212 RAMBOUILLET YVELINES 1 / HOUDANAISE REG. FC 1

COURRIERS

VETERANS

552332 MAISONS-LAFFITTE FC :

Demande du club pour inverser les horaires de leurs 2 matchs VETERANS du 25/05 :

- VET D5-C à 9h au lieu de 11h contre NEAUPHLE-PONT. 32
 - VET D4-C à 11h au lieu de 9h contre MESNIL LE ROI AS 31
- La Commission donne son accord (les 2 horaires sont dérogatoires et il revient au club recevant de choisir l'ordre de ses matchs).

852634 AS OVILLOISE

Nouveau courrier du club confirmant pouvoir accueillir la finale de la Coupe des Yvelines du Critérium du Lundi Soir du lundi 2 juin 2025 avec un coup d'envoi à 20h15.

La Commission reste est en attente de l'accord écrit de la Mairie de Houilles.

TRANSMIS DE LA COMMISSION DE DISCIPLINE DU 06.05.25

SENIORS

D5-D DU 09/03/2025

29552473 CELLOIS CS 2 / ETANG ST NOM ES 21

La Commission dit match à rejouer (joueurs qualifiés à la date initiale du match) avec 3 arbitres et un délégué à la charge des 2 clubs.

DEMANDES

VETERANS

D2-B DU 18/05/2025

28232107 ABLIS FC SUD 78 31 / ST ARNOULT FC 78 31

Demande de ABLIS pour décaler ce match à 11h car les 2 matchs VETERANS sont prévus à 9h30.

La Commission donne son accord.

D2-B DU 18/05/2025

28248909 ABLIS FC SUD 78 31 / CHESNAY 78 FC LE 32

Demande de ABLIS pour avancer ce match à 9h car les 2 matchs VETERANS sont prévus à 9h30.

La Commission donne son accord.

YVELINES FOOT N° 1846

U18

D3-A DU 14/05/2025

29717234 GUERVILLE ARNOUVILLE 21 / ANDRESY FC 21

Demande de ANDRESY pour jouer le 01/06/2025.

Cette date étant après la fin du championnat et n'ayant aucun impact sur les montées et descentes, la Commission neutralise ce match.

U16

D1-A C DU 18/05/2025

28215497 MONTESSON US 21 / POISSY FC 21

Demande de MONTESSON pour avancer le match au vendredi 16/05 à 20h15.

Accord de POISSY.

La Commission donne son accord.

U15

D2-C C DU 14/05/2025

53046171 VERSAILLES 78 FC 1 / VELIZY ASC 1

Demande de VERSAILLES pour avancer le match de 19h à 16h30 pour avoir le terrain disponible.

Refus de VELIZY.

La Commission est en attente de l'accord de VELIZY pour inverser. En cas d'impossibilité la Commission demande aux 2 clubs de se mettre d'accord pour jouer le match un autre jour de semaine, le jeudi 22/05 au plus tard.

U14

D3-C DU 14/05/2025

28283734 PLAISIROIS FO 23 / TRAPPES ES 23

Demande de PLAISIROIS pour jouer le match le lendemain, jeudi 15/05/25.

La Commission est en attente de l'accord écrit de TRAPPES avant mercredi 14/05 12h.

D4-D DU 24/05/2025

29607068 NEAUPHLE-PONT 22 / CHESNAY 78 FC LE 21

Demande de NEAUPHLE pour inverser et avancer la rencontre au 10/05 car il y a un arrêté municipal à NEAUPHLE et plus de créneaux disponibles à JOUARS le 24/05.

La Commission n'a pu donner son accord (article 10 du Règlement sportif), car les derniers matches de championnat d'une même poule doivent se jouer le même jour à l'heure officielle (sauf dérogation annuelle).

La Commission vous demande de trouver un terrain de repli pour jouer le même jour, à la même heure, ce match ayant un enjeu sportif.

D4-F DU 24/05/2025

28283297 JOUY EN JOSAS US 21 / ABLIS FC SUD 78 21

Demande de ABLIS pour inverser la rencontre car il y a un arrêté municipal à JOUY.

La Commission donne exceptionnellement son accord, malgré le fait qu'il s'agisse du dernier match de leur championnat, compte tenu du classement des 2 équipes.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE

ANNEXE 11 DU R.S DU D.Y.F RUBRIQUE « PROCEDURE D'EXCEPTION »

La FMI est obligatoire pour les compétitions à 11 du District des Yvelines de Football.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examinée par la Commission d'Organisation des Compétitions du DYF, sur rapport de l'arbitre, et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. (cf. Annexe 11 du R.S du D.Y.F, rubrique « Sanctions »).

L'Astreinte de la Ligue est réservée aux matches de Ligue et ne gère donc pas les problèmes de FMI des matches du District. La tablette doit être à l'heure et à la date du jour et disposer de la dernière version de l'application Feuille de Match Informatisée. Une connexion Wifi n'est pas nécessaire le jour du match, à condition d'avoir récupéré les données de la rencontre (Annexe 11).

La Commission rappelle qu'il est très difficile de réaliser une FMI sur un smartphone et préconise fortement l'utilisation d'une tablette (de dimension suffisante = 10.1).

Tous les courriers adressés à la Commission doivent être réalisés depuis l'adresse officielle du club.

L'APPLICATION FMI N'EST PLUS MISE À JOUR SUR LE STORE GOOGLE. IL FAUT DÉSORMAIS LA TÉLÉCHARGER DIRECTEMENT VIA UN LIEN APK.

► LIEN N°1 OU LIEN N°2

ATTENTION

LA VERSION 5 DE L'APPLICATION FMI A FINALEMENT ÉTÉ ANNULÉE PAR LA FEDERATION. LA VERSION ACTUELLE EST DONC LA V 4.0.10.

U18

D3-B DU 11/05/2025

29717515 HOUILLES A.C. 23 / BOUGIVAL FOOT 22

Pris note du rapport de l'arbitre officiel et HOUILLES AC.

La Commission décide de ne pas sanctionner.

U16

D3-A DU 23/03/2025

28253591 CONFLANS F.C. 22 / TRIEL AC 21

Après rappel et non réception du rapport demandé,

La Commission sanctionne l'équipe de CONFLANS d'une amende de 20€ (annexe 2 du RS du D.Y.F. non production d'un rapport demandé).

CY FUTSAL U16

POULE UNIQUE DU 11/05/2025

53336287 POISSY FC / LIMAY ALJ

Le club de LIMAY n'avait pas associé de compte utilisateur FMI.

La Commission sanctionne l'équipe de LIMAY d'un avertissement et d'une amende de 30€.

CY FUTSAL U14

POULE UNIQUE DU 11/05/2025

53336178 ELANCOURT OSC / LIMAY ALJ

Le club de LIMAY n'avait pas associé de compte utilisateur FMI.

La Commission sanctionne l'équipe de LIMAY d'un avertissement et d'une amende de 30€.

CY FUTSAL U13

POULE UNIQUE DU 11/05/2025

53336135 VILLENES ORGEVAL FC / MANTOIS 78 FC

Le club de VILLENES ORGEVAL n'avait pas associé de compte utilisateur FMI.

La Commission sanctionne l'équipe VILLENES ORGEVAL d'un avertissement et d'une amende de 30€.

CY FUTSAL SENIORS F

POULE UNIQUE DU 11/05/2025

53336319 CS ROSNY / ELANCOURT OSC

Le club de ROSNY n'avait pas associé de compte utilisateur FMI.

La Commission sanctionne l'équipe de ROSNY d'un avertissement et d'une amende de 30€.

CY FUTSAL U18 F

POULE UNIQUE DU 11/05/2025

53336252 PLAISIROIS FO / MANTOIS 78 FC

Le club de PLAISIROIS n'avait pas associé de compte utilisateur FMI.

La Commission sanctionne l'équipe de PLAISIROIS d'un avertissement et d'une amende de 30€.

DEMANDE DE RAPPORTS

U18

D3-A DU 11/05/2025

29717314 CONFLANS RACING 21 / ANDRESY F.C. 21

Pris note du rapport de CONFLANS.

La Commission demande à ANDRESY de confirmer que le club de disposait pas de code pour se connecter à la FMI.

FUTSAL SENIORS

D1-A DU 08/04/2025

29608797 JOUARS PONTCHARTRAIN 1 / ANDRESY FUTSAL 1

La Commission demande à JOUARS PONTCHARTRAIN un rapport concernant la non utilisation de la FMI.